

La promotion par liste d'aptitude au grade de contrôleur de 2^e classe des Finances publiques

	Année 2011	
	Filière gestion publique	Filière fiscale
Appel de candidature	Lettre individuelle.	PBO annuel via Eole.
Examen de la valeur professionnelle	Prise en compte des évaluations notations des 3 dernières années.	Prise en compte des évaluations notations des 5 dernières années.
Entretien préalable d'information	Possibilité d'entretien laissée à l'appréciation du niveau local.	Entretien préalable d'information.
Propositions au plan local	Classement des candidats en 3 groupes : - proposés classés avec attribution d'un rang de classement, - proposés non classés, - non proposés. La liste des candidats proposés classés n'est pas diffusée avant la CAPL. Attribution du rang de classement au cours de la CAPL.	Classement des candidats en 3 groupes : - excellent, - très bon, - à revoir. La liste des candidats proposés est diffusée avant la CAPL.
Liste préparatoire au projet de liste d'aptitude	Pas de liste préparatoire publiée préalablement à la réunion de la CAPN.	Liste préparatoire publiée préalablement à la réunion de la CAPN (avec un nombre d'agents inférieur au nombre de possibilités).
Projet de liste d'aptitude	Les agents retenus sont classés sur la liste d'aptitude en tenant compte de leur rang de classement local puis de leur ancienneté.	Les agents retenus sont classés sur le projet de liste d'aptitude par ancienneté comme suit : 1) l'ancienneté : - le grade, - l'échelon du grade, - à échelon égal, la date de prise de rang. 2) Le numéro d'ancienneté.
Date d'effet des promotions	1 ^{er} décembre N.	1 ^{er} septembre N.
Modalités d'affectation	Affectation dans leur département d'origine.	La promotion est subordonnée à l'installation effective sur un emploi de catégorie B. Les agents promus participent obligatoirement au mouvement général de mutation de l'année N.